

## Procès-verbal du Conseil d'École du mardi 19 novembre 2020

N.B : Ce premier Conseil d'École de l'année scolaire se tient en comité restreint en raison du protocole sanitaire en vigueur.

### 6 personnes sont présentes :

- 2 représentantes des enseignants : mesdames Forneron et Ventre
- 2 représentants de la municipalité : M. Aubert (adjoint au maire) et Mme Daffos (coordinatrice Enfance-Jeunesse)
- 2 représentantes des parents d'élèves élus : mesdames Ronsivalle et Walter

### 1) Installation des membres du Conseil pour l'année scolaire 2020 – 2021

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École ont eu lieu le 9 octobre dernier. Pour la deuxième année consécutive, ce vote s'est déroulé exclusivement par correspondance.

Il y a eu plus de 40 % de participation, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale.

Une seule liste était présente, celle présentée par l'UPEP.

Sont élus titulaires (9 sièges) : Leslie Ronsivalle, Anne-Marie Larroque, Céline Walter, Sandra Dablainville, Leila Bon, Sonia Hygonet, Yannick Letiesse, Sylvie Arnaud et Cendrine Vanneron.

Sont élus suppléants (4) : Nathalie Hugues, Melody Meyer, Magali Seux et Xavier Hygonet.

### 2) Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école ne peut être valablement voté aujourd'hui car tous les membres du Conseil ne sont pas présents : le vote est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'École.

Rappel de madame Ventre : ce règlement doit être rédigé selon « l'ossature » du règlement type départemental des Bouches du Rhône.

Demandes des parents élus :

- *Ajouter un paragraphe « Dispositions exceptionnelles durant une crise sanitaire »*  
Cela est impossible car le règlement type départemental ne le prévoit pas. De plus, le cadrage ne sera pas forcément le même lors d'une crise sanitaire, selon le contexte.
- *Autoriser l'UPEP à disposer des locaux pour une kermesse ou tout autre événement et le noter explicitement dans le paragraphe 1.6.1*  
Il n'apparaît pas utile de le noter explicitement puisque monsieur le maire prêtera sans souci les locaux pour toute demande émanant des parents d'élèves dans le but de tenir une manifestation dans l'intérêt des élèves de l'école.
- *Mettre en gras dans le paragraphe 1.7.1 la phrase « (...) les parents d'élèves qui accompagnent les classes ne sont pas autorisés à prendre de photos ou des vidéos (...) »*  
Cela sera fait lors de la publication du règlement, après son vote.

Le règlement sera publié sur le site de la mairie de Peynier et sur celui de l'UPEP. Il ne sera pas distribué à chaque famille car il comporte plusieurs pages et il est plus économique et plus écologique de pouvoir le consulter sur internet. Il sera également disponible à l'école pour une consultation sur papier.

### 3) Bilan de la rentrée scolaire

Les effectifs de l'école à ce jour sont :

2 classes de CP à 24 élèves chacune (Mmes Forneron et Roche), 1 classe de CE1 à 29 (Mme Pons), 1 classe de CE1/CE2 à 10 + 15 (Mme Vullo), 1 classe de CE2 à 29 (Mmes Dominique et Mahbouli), 1 classe de CE2/CM1 à

15 + 11 (M. Hélias), 1 classe de CM1 à 30 (Mmes Collado et Mattei), 1 classe de CM1/CM2 à 6 + 20 (Mme Briot) et 1 classe de CM2 à 30 (Mme Ventre et M. Stelmaszyk).

L'effectif global est de 243 élèves.

Cet effectif ne cesse d'augmenter depuis deux ans environ et l'école et la mairie sont vigilants afin de pouvoir demander si besoin l'ouverture d'une dixième classe.

A ce jour, nous savons qu'il y a 50 élèves qui partiront au collège à la rentrée de septembre 2021 et que 51 élèves devraient être inscrits au CP.

Un nouveau point sera fait au prochain conseil, après les inscriptions pour septembre 2021.

#### 4) Projets pédagogiques pour l'année en cours

##### Les projets concernant toute l'école :

- Les élèves de CE1 ne se rendent pas aux séances de natation en ce moment car le projet pédagogique présenté par les maîtres-nageurs de la piscine de La Barque n'a pas été validé par monsieur l'inspecteur de la circonscription de Trets. Nous attendons davantage d'informations pour savoir si les groupes d'élèves prévus lors des deux autres périodes pourront s'y rendre (CM1 et CP)
- Il nous est impossible de nous rendre en classe entière à la bibliothèque municipale depuis la rentrée scolaire de septembre (protocole sanitaire Education Nationale + protocole BDP et désormais Vigipirate « alerte attentat »). En revanche, le personnel de la bibliothèque accepte de transiter une caisse de livres à la demande des enseignants en cas de besoin.
- Les intervenants en EPS et en Éducation musicale ont pu reprendre leurs activités après une semaine d'interruption (la semaine de la rentrée des vacances de la Toussaint) en raison du nouveau protocole sanitaire applicable depuis le 2 novembre 2020

##### Cycle 2 :

- Les 2 classes de CP ont reporté leur projet sur la vie des abeilles (initialement prévu pour la fin de l'année scolaire dernière) et une visite chez un apiculteur est prévue en juin
- La classe de CE2 met en place une correspondance avec une classe de CE2 de l'école Perrin à Marseille
- La classe de CE2/CM1 a été retenue pour un projet « Développement durable » avec la CPIE et a également un projet de correspondance avec une classe de Marseille (avec rencontre en fin d'année scolaire si possible)

##### Cycle 3 :

- Les lectures d'albums par les CM2 aux élèves de CP sont suspendues (en raison de l'impossibilité du brassage de ces élèves)
- La classe de CM1 suit actuellement les participants au Vendée Globe
- Les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 souhaitent soutenir le projet de participation au « 4L Trophy » de deux jeunes étudiants afin de s'engager dans une action solidaire (à l'étude : organisation d'une tombola ?). Ce rallye consiste à se rendre en 4L dans le désert marocain pour remettre des fournitures scolaires à des enfants. Le 4L Trophy aura lieu à compter du 26 avril 2021.
- La classe de CM2 participe de nouveau cette année au jury littéraire du prix des Incorruptibles, en collaboration avec une classe de 6° du collège de Rousset (classe de Mme Lavallée)

#### 5) Hygiène et sécurité

Un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 14 septembre 2020. L'évacuation a été réalisée en un peu plus d'une minute. Rappel : Trois exercices obligatoires dans l'année scolaire.

Un exercice PPMS alerte-attentat doit être réalisé mais son contenu et sa programmation sont à l'étude car nous sommes actuellement dans un contexte anxieux, compte tenu de la situation sanitaire et des derniers événements qui ont engendré le déclenchement du plan Vigipirate à son plus haut niveau, et il ne paraît pas judicieux à l'équipe de rajouter du stress aux élèves pour le moment. Les parents d'élèves seront informés par un mot dans le cahier de liaison lorsqu'une date sera fixée.

## 6) Gestion de la coopérative scolaire

Mme Vullo reste cette année encore la mandataire des comptes de la coopérative scolaire. Deux autres enseignants peuvent gérer la coopérative au niveau bancaire : M. Hélias et Mme Ventre.

### ***Point sur la situation des comptes à ce jour :***

- Solde année 2019-2020 : + 5 899.05 euros
- Dépenses depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 : 103.55 euros (achat de livres) + 567.50 euros (cotisation annuelle OCCE obligatoire)
- Entrées : 3 194 euros de cotisations volontaires des familles (et redistribution de régies aux enseignants pour 2 430 euros = 10 euros par élève ; à gérer par l'enseignant pour sa propre classe avec tenue d'un cahier de comptes rigoureux)
- Solde à ce jour = + 5 992 euros

Le bilan du bénéfice réalisé par la vente des photos n'a pas encore été fait. Mme Vullo va payer la facture adressée tout récemment par le photographe et nous communiquerons le bénéfice réalisé par l'école lors de la prochaine réunion.

## 7) Questions diverses préalablement déposées par les parents d'élèves élus

- *La bibliothèque : Elle était inaccessible à la rentrée, pourquoi ? Serait-il possible d'envisager une solution « drive » par petits groupes, ou une bibliothèque « hors les murs », dès que le confinement prendra fin ?*

La bibliothèque de Peynier est restée fermée à la rentrée de Septembre en raison du protocole BDP auquel elle est soumise.

La bibliothèque est pour le moment interdite aux élèves en raison du protocole sanitaire et du niveau Vigipirate « Alerte Attentat ».

La solution par « petits groupes d'élèves » est inenvisageable car l'enseignant doit rester constamment avec la totalité des élèves de son groupe-classe.

Quand le confinement prendra fin, les enseignants verront avec la bibliothécaire s'ils peuvent trouver une solution pratique pour tous, qui profite avant tout aux élèves.

- *La piscine : Pourquoi les cycles piscine ont-ils été suspendus en septembre pour les CE1 ?*  
Cf réponse plus haut, paragraphe 4 (projets concernant l'école).
- *Noël : Un spectacle ou une séance de cinéma sont-ils à ce jour envisagés pour cette année par la mairie ?*

La Mairie a préféré renoncer à tout projet de ce type cette année, en raison du contexte sanitaire et des incertitudes pour les mois à venir. Par contre, un petit cadeau et des friandises seront distribués, comme chaque année, à tous les élèves des écoles de Peynier.

- *Protocole : Quel est le protocole si un agent municipal travaillant au sein de l'école est testé positif à la Covid 19 ?*

L'agent est aussitôt mis en quarantaine et ne revient travailler qu'après qu'un test l'ait déclaré négatif.

En ce qui concerne les élèves, ils ne sont jamais considérés comme cas contacts. Idem pour les enseignants. Cependant, l'ARS peut émettre une liste de cas contacts à risque à partir de 3 cas COVID (de fratries différentes) dans une même classe.

- *Quelle est la nouvelle directive qui empêche les enfants de sortir de l'enceinte de l'école ?*

Il s'agit de la directive « Alerte Attentat » : les élèves et leur professeur sont autorisés à se déplacer seulement dans un rayon équivalent à 5 min de marche de l'école.

- *Port du masque dès 6 ans : Quel est le ressenti des enseignants durant la classe, sur l'écoute et la prononciation, notamment pour l'apprentissage de la lecture et des langues ?*

Les enseignants n'ont noté aucun inconvénient majeur du fait du port du masque par leurs élèves. Ceux-ci sont très respectueux de cette obligation et se sont parfaitement adaptés. Les enseignantes de CP notent cependant une petite gêne pour entendre ce que disent leurs élèves et pour que ceux-ci puissent lire sur les lèvres des maîtresses les sons étudiés en apprentissage de la lecture. Madame Daffos annonce que la mairie va acquérir des masques transparents agréés AFNOR (fournis par le Conseil Général), qui seront destinés au personnel de la crèche. Quelques exemplaires pourront être donnés aux enseignantes de CP.

Pendant les pratiques sportives et quand la règle des distanciations peut être respectée, les enseignants suggèrent aux élèves de baisser leur masque.

- *Remplacement : L'école a-t-elle envisagé des situations de non remplacement en cas d'absence d'un enseignant ?*

Bien entendu, en cas d'absence d'un enseignant, un enseignant « brigade de remplacement » est aussitôt requis. S'il est impossible de remplacer l'enseignant titulaire de la classe (et c'est probable, étant donné le contexte et le grand nombre d'enseignants absents actuellement), la Directrice pourra demander aux familles de garder leur enfant à la maison car il est impossible dans le contexte sanitaire actuel de brasser des élèves qui ne sont pas ensemble habituellement dans la cour de récréation ou sur le temps du midi. L'enseignement à distance pourra être assuré par l'enseignant lui-même ou par un collègue si son état de santé ne le permet pas.

- *Accueil : Comment se déroule le nouveau protocole d'accueil des enfants dans la classe, dès 8h20 ainsi que sur le temps du midi ?*

La garderie du matin (dès 7h30), s'effectue désormais dans la classe où sont affectés les élèves. La Mairie a pour cela recruté du personnel supplémentaire afin d'y pourvoir. A 8h20, ce sont les enseignants qui prennent le relais, toujours dans la classe. A 13h20, l'accueil se fait également dans les classes par les enseignants.

Le personnel municipal et la directrice ont travaillé sur le réaménagement de la répartition du temps cantine juste avant la rentrée des vacances de la Toussaint, afin que le nouveau protocole soit mis en place de manière effective dès le 2 novembre.

Nouvel aménagement des horaires des récréations : 9h50-10h10 / 14h50-15h10 pour les CE2 et CE2-CM1 et 10h15-10h35 / 15h15-15h35 pour les 7 autres classes, afin que chacun des groupes constitués puisse occuper tour à tour les 2 cours de l'école.

A la cantine, tous les élèves mangent tous les jours à la même table.

- *Évaluations premier trimestre : Un bilan a-t-il été effectué pour évaluer le niveau des élèves suite au confinement ?*

Pas de bilan « post confinement » particulier pour chaque niveau, mais les évaluations Nationales (identiques à celles de l'an dernier) ont eu lieu pour les CP et les CE1, dès le 9 septembre.

D'une manière générale, les enseignants ont déploré quelques changements dans l'attitude des élèves : la plupart a eu des difficultés pour se réapproprié une « posture » d'élève (mauvaise tenue sur la chaise, laisser-aller...) et accepter de se plier aux « règles de vie » de la classe (lever le doigt, s'appliquer...). La fluidité de lecture a subi une dégradation pour certains élèves de CM2. Les enseignantes de CP ont, quant à elles, noté quelques problèmes en graphisme (carence d'exercices d'écriture ?) et une moins bonne connaissance des lettres de l'alphabet. Mais tous

les enseignants s'accordent à dire que ces petits soucis devraient disparaître avec les mois qui passent et le travail effectué sur le moyen terme.

- *Travaux : Où en sont les travaux de réaménagement de l'ancienne cantine et de l'Ifac ?*

Les travaux sont en cours. L'ancien réfectoire va être transformé en plusieurs salles (et sanitaires) et, à terme, celles-ci seront partagées entre l'école élémentaire et l'Ifac. Mais dans un premier temps, c'est la Bibliothèque qui y emménagera, en attendant d'intégrer ses nouveaux locaux au « Château » (en travaux).

Quant à l'ancienne bibliothèque, elle sera dédiée à la maternelle (réfectoire et dortoir).

- *Affichage Covid : Si cas de Covid dans l'école, le protocole impose-t-il d'informer ? Peut-on envisager de ne pas afficher, pour éviter toute polémique ?*

La directrice continuera à informer par voie d'affichage, comme le prévoit le protocole, sans publier de noms bien entendu.

#### 8) Suggestions des parents d'élèves :

- *Aménagement devant les classes pour déposer sacs et cartables et éviter qu'ils se retrouvent en vrac au sol ?*

Les enseignants précisent qu'une grosse caisse en plastique est déposée devant chaque classe, toute la journée, pour accueillir manteaux et vêtements. Par contre, ils ne voient pas comment empêcher les élèves de jeter leur cartable sur le sol, sachant (en temps normal, hors covid) que la classe leur est interdite d'accès jusqu'à 8h30. Il s'agit davantage d'éducation et de respect que de pédagogie.

- *Aide de l'Etat cantine (info pour la Mairie) : « dans le cadre du plan de relance économique (Loi Egalim), l'Etat accordera un financement à partir de Janvier 2021, visant à soutenir les cantines scolaires des petites communes souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux ». La Mairie est-elle au courant de cette aide ?*

Monsieur AUBERT répond que, après recherches, il s'avère que cette aide sert à financer uniquement « du matériel d'équipement nécessaire à la transformation de produits frais ».

La cantine de l'école élémentaire étant nouvellement équipée cette aide n'est donc pas utile ; en revanche il va se renseigner car ce dispositif pourrait s'avérer intéressant dans le cadre de la nouvelle cantine de l'école maternelle de Peynier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Les secrétaires de séance,

La directrice,

Mmes FORNERON et WALTER

S. VENTRE